

COMMANDE PURCHASE ORDER

**AFFECTATION
REFERENCE**

840

**N°.COMMANDE
ORDER N°**

242971-000 OA

DATE

17/11/21

VANDAGRAPH LTD
15 STATION ROAD CROSS HILL
WEST YORKSHIRE
BD 20 7 DT KEIGHLEY
Great Britain

Votre offre du

Your offer

Merci de bien vouloir accuser reception de cette commande
Could you please acknowledge receipt of this order

No. Article	Indice Index	Désignation	Qté	Prix unitaire	TOTAL	Date de livraison demandée
Part number	Plan Drwg	Description	Qty	Unit Price	GBP	Delivery date request
750110 VN202MKII		ANALYSEUR D'OXYGENE PORT.VN20 PI	2	136,5000	273,00	05/01/22
Delivery Freight Pmt	- - 30	FREE BY ROAD J.NET / NET 30 D.	**	TOTAL	**	273,00

Livraison à effectuer: AQUA - LUNG SPIROTECHNIQUE
Delivery address: BP 148, 4443m 1e AVENUE L.I.D.
06513 CARROS CEDEX, FRANCE

Conditions générales d'achat: voir au dos.

Purchasing conditions : see over.

CARROS, le 16/11/21

Service Achats
Purchasing Department
La Spirotechnique:
Sabine Vallentin

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

GENERAL PURCHASING CONDITIONS FOR FOREIGN SUPPLIERS (OUTSIDE France)

1. PREAMBULE

La présente commande constitue un contrat d'achat et son acceptation par le fournisseur implique de plein droit l'acceptation des conditions particulières mentionnées au recto de la commande ainsi que l'acceptation des conditions générales d'achat ci-après. Les conditions particulières figurant sur la commande prévalent sur les conditions générales équivalentes.

2. OBJET DE LA COMMANDE

La commande précise les conditions techniques, commerciales et administratives exigées par le client. Aucune modification à ces conditions ne peut être prise en considération si elle n'a pas fait l'objet d'un avenant. La présente commande ne deviendra définitive qu'après réception par notre société de l'accusé réception de cette commande dûment signé et revêtu du cachet commercial du fournisseur et ce, dans les 15 jours suivant la date indiquée sur la commande. Passé ce délai, la commande est considérée comme acceptée dans l'intégralité de ses termes.

3. DELAIS

Sauf indication contraire stipulée sur la commande, les délais de livraison sont impératifs et s'entendent marchandise rendue à l'adresse portée sur la commande. Pour les fournisseurs étrangers, les dates de livraison indiquées sur la commande sont des dates de départ. Aucune livraison anticipée ne pourra être admise sans accord préalable. En cas de livraison avec retard, nous nous réservons le droit de refuser la marchandise ; Nous nous réservons le droit de modifier les délais, cadences et quantités de livraison sous réserve d'un préavis d'une semaine (5 jours ouvrés).

4. PENALITES DE RETARD

Sauf dispositions particulières précisées dans la commande, le dépassement du délai contractuel entraînera pour le fournisseur le paiement de pénalités de retard égales à 1% du montant total de la commande par semaine de retard, toute semaine commençant étant due en entier. Notre société se réserve le droit de demander au vendeur outre les pénalités de retard précitées, le paiement de dommages et intérêts justifiés, pouvant résulter du retard de livraison.

5. SOUS-TRAITANCE

Le fournisseur ne peut pas sous-traiter tout ou partie de la commande sans demande d'autorisation préalable visée par AQUA-LUNG SPIROTECHNIQUE. Dans le cas où la prestation du fournisseur l'amène à utiliser, traiter ou transformer des articles étant la propriété de AQUA-LUNG SPIROTECHNIQUE, le fournisseur a la responsabilité de s'assurer du contrôle de conformité à l'arrivée chez lui des pièces fournies. Sauf contrat spécifique, en cas de détérioration des pièces fournies, la responsabilité du fournisseur est engagée à concurrence de 3 fois la valeur de sa prestation.

6. PRIX

Sauf indication contraire mentionnée sur la commande, les prix s'entendent hors taxes FERMES ET NON REVISABLES pour des marchandises rendues à l'adresse de livraison portée sur la commande, Franco de port, d'emballage et d'assurances, nets de tous droits.

7. RESERVE DE PROPRIETE

Le matériel objet de la livraison voyage aux risques et périls du fournisseur ; Le transfert de propriété s'opère à compter de l'accord des parties sur la chose et le prix, tandis que le transfert des risques n'a lieu qu'à la réception quantitative et qualitative chez le destinataire. Les opérations de réception technique éventuellement effectuées chez le vendeur ne constituent pas une prise en charge des risques de la part de notre société.

8. LIVRAISON

Toute livraison doit être impérativement accompagnée d'un bordereau de livraison fixé à l'extérieur du colis, rappelant le numéro de la commande, les références et les quantités des articles livrés. Le non respect de cette règle entraînera un retard dans les paiements des factures. Notre société se réserve le droit de refuser toute livraison excédentaire par rapport à la commande. Le retour éventuel de l'excédent se fera aux frais, risques et périls du fournisseur. Nous déclinons toute responsabilité pour la marchandise fournie en supplément quand bien même cet excédent aurait été accepté provisoirement dans nos magasins.

9. EMBALLAGE

Outre les spécifications complémentaires éventuelles stipulées dans la commande, l'emballage sera conçu et réalisé de manière à conserver en bon état les matériels durant les diverses manutentions, les opérations de transport et pendant la durée du stockage.

10. CONTROLE ET ACCEPTATION

Toute marchandise ne sera considérée comme acceptée qu'après le contrôle quantitatif et qualitatif effectué par nos services de contrôle qualité. En particulier, l'acceptation des marchandises est subordonnée au respect par le fournisseur des clauses contractuelles relatives à la qualité des matériels fournis à notre société lorsque la commande fait référence à ces clauses. Toute marchandise ne sera acceptée qu'après réception des certificats matière et conformité relatifs à chacun des articles commandés.

11. RETOUR

En cas de malfaçon ou de non conformité aux prescriptions de la commande ou du non respect aux plans et aux spécifications, nous nous réservons le droit de retourner la marchandise aux frais du fournisseur. Toute fourniture refusée donnera lieu à un avoir et le remplacement des fournitures refusées devra être effectué dans un délai maximum de 30 jours sauf stipulations particulières.

12. GARANTIE

Le fournisseur garantit les matériels contre les vices de conception, de construction et de matière. Il certifie que les matériels répondent aux caractéristiques du cahier des charges accepté par lui-même. Notre société se réserve le droit de demander au fournisseur le paiement de dommages et intérêts pouvant résulter d'un vice de conception, de construction et de matière.

13. RESILIATION

Nous nous réservons le droit de résilier tout ou partie de la commande dans l'éventualité où le fournisseur refuse ou est incapable de remplir ses obligations techniques ou commerciales conformément aux conditions de ladite commande, notamment en cas de retard de plus de 1 mois, et ce, sans aucun frais d'annulation et sans préavis, sous réserve des dommages et intérêts que nous serions fondés à réclamer pour non exécution de la commande. La résiliation ne donnera droit à aucune indemnité au profit du fournisseur.

14. FACTURE

Les factures devront nous être adressées par courrier à l'adresse indiquée sur la commande, sans être jointes aux bordereaux de livraison. Elles devront rappeler obligatoirement tous les éléments de la commande notamment son numéro, la référence et la désignation de l'article, la quantité et le numéro du bordereau de livraison.

15. PAIEMENT

Sous réserve bien entendu de la conformité de la livraison et de la facture aux clauses et spécifications de la commande, et sauf dispositions particulières spécifiées sur la commande, tous nos paiements s'effectuent par virement bancaire à 60 jours date de facture.

16. PLANS ET OUTILLAGES

Nos plans, documents techniques et outillages remis au fournisseur pour la réalisation de nos commandes, de même que les objets fabriqués suivant ces plans ou à l'aide de ces outillages, ne pourront être communiqués à un tiers sans notre accord écrit. La garde et l'entretien de ces plans, documents techniques et outillages qui sont notre propriété exclusive et insaisissable, seront assurés par le fournisseur, à ses frais, risques et périls. A cet effet, le fournisseur s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires. Le fournisseur s'engage également à les restituer en bon état à la première demande de notre société.

17. ASSURANCE

Le fournisseur s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires dans le cas où sa prestation l'amènerait à utiliser, traiter ou transformer des articles étant la propriété de AQUA-LUNG SPIROTECHNIQUE.

18. COMPETENCE

En cas de contestation relative à la validité, à la suspension, à la résiliation de la présente commande, les parties font expressément attribution de compétence au Tribunal de Grasse.

1. PREAMBULE

This order constitutes a contract of purchase and its acceptance by the supplier implies full acceptance of the particular terms mentioned on the face of the order as well as the acceptance of the following general purchase terms. The particular terms shown on the order prevail over the general Equivalent terms.

2. OBJECT OF THE ORDER

The order details the technical, commercial and administrative conditions demanded from the suppliers. No modification to these terms can be considered unless it is in the form of an amendment. The order will not become definitive until after the receipt by our company of the order acknowledgement duly signed and stamped by the supplier, and this to be within 15 days of the date indicated on the order. Past this date, the order is considered as accepted in all its terms.

3. DELIVERY DATES

Unless otherwise stipulated on the order, for foreign suppliers, the dates of delivery indicated on the order are the dates of shipment. No anticipated delivery will be accepted without previous agreement. In case of late delivery, we reserve the right to refuse the merchandise.

We reserve the right to modify the delivery dates, the rate of delivery and the quantities to be delivered with one week (5 days) notice.

4. LATE DELIVERY PENALTIES

Except in the case of particular arrangements detailed in the order, if the contractual delivery date is exceeded, the supplier will be obliged to pay delay penalties equal to one per cent of the total value of the order for each week, each week begun being considered as a complete week; our company reserves the right to request from the seller, apart from the delay penalties already mentioned, the payment of damages and interest justified, which are the result of the delay in delivery.

5. PRICE

Except in the case of particular arrangements detailed in the order, the price quoted is exclusive of tax, FIXED AND NOT SUBJECT TO MODIFICATION and applies to goods delivered Ex Works.

6. RETENTION OF PROPERTY

Unless specified, the transfer of property occurs from the agreement of the parties on the matter and price, whereas the transfer of the risk takes place only when the goods have been physically received by the addressee. The operations of eventual technical receipt carried out at the seller's premises do not constitute an acceptance of the goods by our company.

7. DELIVERY

Each delivery must have the shipping documentation attached to the outside of the package, indicating the number of the order, the references and the quantities of the items delivered. The non-respect of this rule could create delay in the payment of the invoices. Our company reserves the right to refuse any delivery in excess of the ordered quantities. The eventual return of such excess quantities will be at the cost and at the risk of the supplier. We decline all responsibility for excess goods delivered even if this excess was temporarily stored in our warehouses.

8. PACKING

Beside the specifications stipulated in the order, the packing shall be conceived and carried out such as to preserve the goods in good condition during the handling, transport operations and during the period of warehousing.

9. CHECKING AND ACCEPTANCE

Goods will not be considered as accepted until after the quantitative and qualitative checks performed by our quality control service. The acceptance of the goods is subordinate to the respect by the supplier of the contractual clauses relating to the quality of the goods supplied to our company when the order refers to these clauses. No merchandise will be accepted without receipt of the material certificates and conformity certificates related to each of the items ordered.

10. RETURNS

In the case of malfunction or of non-conformity with the details of the order or of the non respect of the drawings and specifications, we reserve the right to return the merchandise at the supplier's cost. A credit note shall be supplied for all deliveries refused and the goods shall be replaced within a maximum of 30 days except where otherwise stipulated.

11. GUARANTEE

The supplier guarantees the goods against design, manufacturing and materials defects. He certifies that the goods correspond to the specifications accepted by himself. Our company reserves the right to demand from the seller the payment of damages and interests arising from design, manufacturing and materials defects.

12. TERMINATION

We reserve the right to cancel all or part of an order in the eventuality that the suppliers refuses or is unable to fulfill his technical or commercial obligations in accordance with terms of the said order, especially in case of a delay of more than one month, and this without previous notice, while reserving the right to such damages and interest that we should be entitled to claim for non execution of the order. Such cancellation will give no right of compensation to the supplier.

13. INVOICE

The invoice must be sent by mail to the address indicated on the order and should not be attached to the shipping documents. They should include all details of the order, specifically the order number, the reference and description of the item, the quantity, and the number of the bill of shipment.

14. PAYMENT

The conditions of payment are 60 days end of month from invoice date by bank transfer unless otherwise specified in the terms of this order.

15. DRAWINGS AND TOOLS

Our drawings, technical documents and tools transmitted to the supplier for the execution of our orders, as well as the objects manufactured following these drawings or with the help of these tools shall not be communicated to a third party without our written agreement. Drawings and technical documents shall be filed in a confidential manner and are our sole property. Tooling maintenance shall be assured by the supplier at his cost and risk. In order to protect the value of these tools, the supplier shall contract all necessary insurances. The supplier also warrants to return them in good condition at the first request of our company.

16. INSURANCE

The supplier agrees to contract all necessary insurances in the case of use, treatment or modification of items which are property of AQUA-LUNG SPIROTECHNIQUE

17. COMPETENCE

In case of a dispute relating to the validity, the suspension of the cancellation of this order, the parties expressly accept the competence of the Court of Grasse in France.